

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Lundi 18 février 2019 à 18H00

Salle de réunion de la
Communauté de communes du Val d'Amour

Présents

Alain Bigueur, Michel Rochet, Jean Charles Koehren, Henri Alixant, Henri Ogier, Bernard Fraizier, Christine Guyot, Philippe Brochet, Virginie Pate, Jean Thery, Etienne Rougeaux

Excusés

Virginie Pate

Absents

Pour avis technique

Rémi Gauthier

Objet de la réunion

MSAP

Validation de l'APD du Groupe Scolaire

Convention avec le GIP Tecbois

Examen de demandes de financements

Divers

1. Retour sur le dernier conseil communautaire

Le président interviendra en introduction du prochain conseil communautaire afin de faire un point sur le comportement de certains conseillers communautaires notamment en présence d'intervenants extérieurs, qui d'une part nuit au déroulement des échanges, et d'autre part donne une très mauvaise image de la collectivité et de l'ensemble des élus qui y siègent.

2. MSAP

Comme indiqué au bureau en janvier, un courrier a été transmis au président d'AGATE Paysages afin de connaître les volontés de la structure en matière financière pour l'avenir sur la MSAP. Un certain nombre de conditions avaient été posées initialement en cas de demande financière complémentaire.

L'association sollicite une hausse substantielle de la subvention de fonctionnement.

Le bureau est défavorable à l'accroissement du financement sur la MSAP sans engagement sur le moyen terme en termes de stratégie financière : l'éventuel accroissement de la subvention ne garantit pas la suite du fonctionnement de la structure. Il est souhaitable d'avoir un prévisionnel et une prospective en matière de fonctionnement de la MSAP.

Il estime par ailleurs indispensable que l'association tienne compte dans sa stratégie de l'engagement de la communauté de communes sur les autres champs d'activité de la structure, à savoir les emplois verts et Tempo.

La seule réserve du bureau est par rapport à la commune de Ounans dans la mesure où la MSAP risquerait de quitter la commune.

Dans ces conditions, le bureau souhaite maintenir le niveau de subvention à l'équivalent de 2018.

3. Validation de l'APD du groupe scolaire

Le bureau valide l'APD du groupe scolaire arrêté à la somme de 3 349 900€ HT, et demande à l'équipe de maîtrise d'œuvre de poursuivre le travail sur la recherche de pistes d'économies. Le bureau souhaite rationaliser les coûts afin de respecter le budget.

Le bureau à l'unanimité :

- valide le plan de financement tel qu'annexé au présent compte rendu,
- autorise le président à solliciter les aides financières à savoir
 - DETR à hauteur de 35% soit 1 395 233.53€
 - Région Bourgogne Franche Comté à hauteur de 450 000€
 - Conseil départemental du jura à hauteur de 100 000€ sur le volet spécifique de la classe ULIS
 - La commune de Chamblay via un fonds de concours de 107 000€ révisables au regard du coût final des parkings
- Valide le plan de financement spécifique au FEADER qui ne prend en compte que l'accueil de loisirs pour un montant HT de 894 805.73€
- Autorise le président à solliciter l'aide financière du FEADER à hauteur de 263 398.74€

4. Convention avec le GIP Tecbois

La CCVA est conventionnée avec le GIP Tecbois depuis de nombreuses années. Chaque GIP bénéficie d'un budget propre malgré la centralisation de la gestion au rectorat. Les lycées de Moirans et Pontarlier sont associés au lycée du bois. La singularité de ce GIP sur les 7 existants est la participation de 2 intercommunalités : Jura Sud et le Val d'Amour.

La question de l'engagement de la CCVA sur le GIP et la plateforme Tecbois est posée afin de poursuivre le partenariat.

Compte tenu du financement engagé, il est souhaitable de mobiliser Juraweb pour faire un film sur la plateforme Tecbois afin de mettre en avant l'activité qui est pour l'heure peut être un peu confidentielle. Il est également proposé d'organiser une soirée de l'entreprise que cette structure pourrait animer afin de présenter ses activités.

A l'unanimité, le bureau est favorable au renouvellement de la convention avec le GIP Tecbois.

5. Demandes de subventions

Demande de la commune de Cramans

La commune de Cramans sollicite la CCVA pour financer l'aménagement de la salle communale des radeliers. La commission culture a demandé des informations complémentaires.

Le bureau n'est pas favorable à ce type de financement à plusieurs titres :

- il s'agit d'abord d'un aménagement à caractère communal ;
- la communauté de communes n'a pas vocation à financer les aménagements intérieurs de salles communales ;
- toutes les communes ont ou peuvent avoir une ou plusieurs salles de ce type à aménager, et les critères d'intervention seront trop compliqués à mettre en œuvre.

Demande de l'Institut des Compagnons

L'institut organise son 25^{ème} anniversaire à la Saline d'Arc et Senans entre avril et juin prochain.

Un programme d'activités est présenté en séance.

La question d'un stand via la CCVA est posée. Un espace dédié à la CCVA est souhaitable. Il est également demandé à ce que le logo soit apposé sur l'ensemble de la communication

Le bureau valide l'inscription d'un montant de 5 000€ en subvention pour les compagnons pour l'organisation de cette manifestation.

Charpentiers réunis

Les Charpentiers réunis font une demande d'aide à l'immobilier pour l'extension du bâtiment. Le bureau valide à l'unanimité l'attribution d'une aide à hauteur de 6 000€ sur un investissement de 36 235 € HT pour l'extension de son bâtiment.

6. Divers

Acquisition d'une carte achat auprès de la caisse d'épargne

La carte permet d'effectuer des achats sur le net notamment à des prix très attractifs. Son utilisation est très encadrée.

Le bureau valide à l'unanimité l'acquisition de cette carte.

Aide aux entreprises

La région est chef de file des aides directes aux entreprises et à ce titre impose aux EPCI qui souhaitent intervenir en complément de le faire de la même manière qu'elle à savoir en avance remboursable.

A contrario, sur l'immobilier, les EPCI sont chefs de files. Mais la région a décidé d'intervenir également en avance remboursable, quelle que soit la façon dont l'intercommunalité intervient. Les élus se questionnent sur la non réciprocité des interventions.

Demande du préfet du Jura

Le préfet souhaiterait être réinvité sur les territoires par les intercommunalités, notamment là où il y a des problèmes en matière de regroupement intercommunaux.

Grand débat national

Deux débats auront lieu à Mouchard et Mont sous Vaudrey.

Autres

Proposer une motion relative aux publicités téléphoniques lors d'un conseil communautaire.

La séance est levée à 20h00.

Le Président

Michel Rochet